

DOMMARTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPALES  
N°38-2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX

Le 31 MARS A VINGT HEURE TRENTE MINUTES

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence d'Alain THIVILLIER, Maire.

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : Mercredi 25 mars 2026

Affichage Mairie : Mercredi 25 mars 2026

**PRESENTS :** THIVILLIER Alain, Mme LAVET Catherine, M. BERRAT Jean-Louis, Mme ROSAT Aurélie, M. EVAUX Denis, Mme HANRIOT Isabelle, M. DREVET Jean-Nicolas, Mme TOURNIER Béatrice, M. DE LA TEYSSONNIERE Hervé, Mme EYRIGNOUX Rachel, M. ROUX Jérémy, Mme CHAUVIN Anouchka, M. CHARVIN Patrick, Mme MOURETIN Ségolène, M. TISSIER Franck, Mme WAJS Marianne, M. PERRIER Guy, Mme LEMOUZY Marie, M. CHARRON Mathieu, Mme PALARD Blanche, M. MARCELINO Patrice, Mme FONTANEL Claire, M. ESNAULT Paul.

**ABSENTS EXCUSES :**

Secrétaire de séance : Catherine LAVET

**Objet : Information du Conseil Municipal sur la transmission de l'ensemble des convocations et procès-verbaux des conseils municipaux par voie électronique :**

Rapporteur : Alain THIVILLIER

Les membres du conseil municipal sont informés que conformément à la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, l'ensemble des convocations officielles et comptes-rendus seront transmis par voie électronique. La Préfecture du Rhône a indiqué que ce mode de transmission n'affectait pas la légalité des actes communiqués, tant que les délais réglementaires étaient respectés.

Le Conseil municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- **DE VALIDER** la transmission des informations et convocations à l'ensemble des membres du conseil municipal par voie électronique.
- DIT** que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS, AN SUSDITS.  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,  
TRANSMIS EN PREFECTURE POUR EXECUTION**

La secrétaire de séance,  
Catherine LAVET

Le Maire,  
Alain THIVILLIER

